

NEWSLETTER PARTENAIRES

INFOS

CAF 52

Décembre 2022 n°38



A LA UNE

Accueil de Saint-Dizier : une nouvelle adresse !

A compter du 19/12/2022, l'accueil Caf à Saint-Dizier déménage pour rejoindre les locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, situés 9 rue du Brigadier Albert à Saint-Dizier.

La Caf et la CPAM proposeront un accueil coordonné, avec l'objectif de permettre aux usagers de bénéficier, en un même espace, des informations relatives à l'ensemble de leurs droits liés à leur situation et de disposer ainsi d'une présentation globale des services proposés par les deux organismes.

Les mêmes services que ceux actuellement proposés seront maintenus, avec un espace numérique au sein duquel les usagers pourront réaliser de manière autonome ou accompagnée leurs démarches sur caf.fr et ameli.fr, ainsi qu'un accueil sur rendez-vous pour les situations les plus complexes.

L'accueil est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
du lundi au jeudi
et de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h le vendredi.

Saint Dizier

VOTRE CAF CHANGE D'ADRESSE

A compter du 19/12, tous les services de la Caf seront accessibles dans les locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie au 7 rue du Brigadier Albert à Saint-Dizier

Renseignements sur votre dossier, accompagnement aux démarches en ligne, rendez-vous avec un conseiller Caf, retrouvez ces services aux horaires suivants :

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 08h30 à 12h30
et de 13h30 à 16h



ACTUS DU TERRITOIRE

Prime de Noël : versement le 15/12 !

Le dispositif de prime exceptionnelle de fin d'année, dit « Prime de Noël », est reconduit au titre de l'année 2022. La prime est ouverte aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (avec un droit supérieur à 0).

Le montant de la prime est de 152.45€ pour une personne seule.

Le montant est de 228.67€ pour deux personnes, 274.41€ pour trois personnes...

Cette prime sera mise à disposition sur le compte des allocataires le 15/12/2022. Aucune démarche n'est à réaliser, le versement est automatique !

LANCEMENT DES CONTRÔLES ANNUELS DE RESSOURCES

Nécessaires, légitimes et obligatoires, les contrôles contribuent à la bonne gestion des prestations.

Tous les allocataires sont susceptibles d'être contrôlés.

Les contrôles annuels sur la cohérence des ressources déclarées par les allocataires ont été lancés fin novembre, comme habituellement : **près de 1200 contrôles sont lancés en cette fin d'année 2022.**

Les allocataires concernés reçoivent un questionnaire à compléter et à retourner à la Caf dans les meilleurs délais, pour permettre un calcul juste des droits.

Il est à noter que les contrôles peuvent aboutir à constater des trop-perçus, des situations de fraude mais peuvent également engendrer des rappels ou l'ouverture de nouveaux droits.



AJPA : UN SOUTIEN POUR LES AIDANTS

Les usagers ayant un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap, l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) permet de compenser la diminution de revenus liée à des absences ponctuelles dans l'activité professionnelle, permettant d'accompagner de son proche.

L'utilisateur dispose de 66 jours (ou 132 demi-journées) sur l'ensemble de sa carrière, après accord de son employeur ou en attestant d'une interruption de son activité professionnelle, sa formation ou sa recherche d'emploi.

L'Ajpa n'est pas une prestation familiale, il s'agit d'un revenu de remplacement soumis à l'impôt. Pour bénéficier de cette aide, l'allocataire doit :

- Résider en France de manière stable et régulière.
- Entretenir des liens étroits et stables avec la personne aidée et l'assister dans les actes et activités de la vie quotidienne de manière régulière et fréquente, et ce, à titre non professionnel.

Bon à savoir : il n'est pas obligatoire d'avoir un lien de parenté ou de résider avec la personne aidée.

Les allocataires sans activité avant d'apporter de l'aide à un proche (retraité, sans activité et non indemnisé par Pôle emploi) ne peuvent pas percevoir l'Ajpa.

La demande d'AJPA peut être réalisée en ligne, dans Mon Compte, rubrique Simuler ou Demander une prestation.

CAF CONNECT

Prochains webinaires :

Webinaire «Accompagnement première naissance»
le 06/12/2022 à 17h

Webinaire «Partenaires»
le jeudi 08/12/2022 à 14h30

Webinaire «Assistants maternelles»
le mardi 13/12/2022 à 18h30

Facebook Live
« Démarches en ligne »
le jeudi 15/12/2022
à 16h30

3230

Service gratuit + prix appel

